

Conditions générales du shop en ligne de tritec SA pour la Suisse

1. Champ d'application

- 1.1. Les présentes conditions générales (ci-après dénommées « CG ») s'appliquent à toutes les commandes passées par les clients via le shop en ligne de tritec SA, Beeschi Mattenstrasse 2, 3940 Steg, info@tritec.ch (ci-après dénommée « tritec »).
- 1.2. Les présentes CG de tritec pour la Suisse s'appliquent à toutes les relations commerciales entre tritec et le client conclues via le shop en ligne et font partie intégrante du contrat conclu entre tritec et le client. Tous les accords entre le client et tritec qui complètent ou modifient les présentes CG ne sont valables que s'ils sont convenus par écrit.
- 1.3. Ces CG peuvent être consultées, enregistrées et imprimées en cliquant sur le lien suivant :
https://www.tritec.ch/files/AGB/20250306_AGB%20Schweiz_FR_V1.1.pdf
- 1.4. Les conditions contractuelles divergentes des CG, notamment celles que le client déclare applicables en même temps que l'acceptation du contrat, ne sont valables que si et dans la mesure où tritec les a acceptées expressément et par écrit.
- 1.5. Les CG s'appliquent dans leur version en vigueur au moment de la commande. tritec se réserve le droit de modifier ces CG à tout moment.

2. Objet du contrat

- 2.1. L'offre du shop en ligne s'adresse exclusivement aux clients professionnels basés en Suisse et disposant une adresse de livraison en Suisse.

3. Offre et conclusion du contrat

- 3.1. La présentation de la marchandise dans le shop en ligne ne constitue pas encore une offre juridiquement contraignante, mais une invitation à passer commande.
- 3.2. Les données figurant sur les plans, représentations, prospectus ou autres, telles que les photos, dessins et autres spécifications, sont purement indicatives. Elles ne constituent ni une assurance de certaines propriétés ni une garantie et ne sont pas pertinentes pour la détermination contractuelle de l'objet de la prestation et de la livraison.
- 3.3. Une commande ferme n'est déclenchée que lorsque le client a saisi toutes les données nécessaires à l'exécution du contrat, confirmé son accord avec les présentes CG et cliqué sur le bouton de commande (ci-après dénommé « commande »). Jusqu'à ce qu'il ait cliqué sur le bouton de commande, le client peut ajouter de la marchandise au panier sans engagement et modifier les données de la commande. L'envoi de la commande ferme est considéré comme une offre du client à tritec de conclure un contrat pour la marchandise listée sur la page de commande.
- 3.4. Immédiatement après réception de la commande, tritec confirme la réception de la commande par un accusé de réception.
- 3.5. tritec se réserve le droit d'accepter la commande. tritec n'est pas tenu de conclure un contrat sur la base d'une commande. Une commande peut notamment être annulée ou refusée en cas de violation des présentes CG ou de soupçon de violation. Un tel cas se présente notamment lorsqu'un client n'a pas payé lors d'une commande précédente ou lorsque le taux de retour d'un client est remarquablement élevé et ne s'est pas amélioré malgré une information correspondante. Le client est toujours informé par e-mail des annulations et des refus. Le contrat de vente n'est conclu que lorsque tritec confirme l'envoi de la commande par e-mail au moyen d'un e-mail de confirmation ou par la livraison de la marchandise commandée. Si la commande comprend plusieurs produits, le contrat n'est conclu que pour la marchandise qui est expressément mentionnée dans la confirmation de commande ou qui ont été effectivement livrés.
- 3.6. Le contrat est conclu sous réserve d'un approvisionnement correct et ponctuel par les fournisseurs de tritec. Ceci n'est valable que dans le cas où la non-livraison n'est pas imputable à tritec, notamment en cas de conclusion d'une opération de couverture congruente avec le sous-traitant. Le client sera immédiatement informé de l'indisponibilité de la prestation.
- 3.7. Le client s'engage à n'utiliser les marchandises que pour l'usage prévu par le fabricant.

4. Prix et conditions de paiement

- 4.1. Les prix déterminants sont ceux indiqués dans le cadre du déroulement de la commande ou dans l'e-mail de confirmation envoyé par tritec, auxquels s'ajoute la TVA légale en vigueur. Les livraisons et prestations supplémentaires sont mentionnées séparément, car elles peuvent varier en fonction de la marchandise.
- 4.2. Sauf mention contraire dans le cadre du déroulement de la commande ou dans l'e-mail de confirmation, les prix s'entendent départ fabricant ou entrepôt de tritec, hors frais d'emballage, d'assurance et d'expédition ; ces frais

sont indiqués séparément et facturés en sus. Tous les prix sont exprimés en francs suisses (CHF) ou en euros (EUR), selon le choix effectué par client lors de son inscription initiale. Ils sont affichés dans le shop en ligne dans la devise choisie.

- 4.3. Le client dispose des moyens de paiement qui lui sont proposés dans le shop en ligne. En principe, tritec livre contre paiement anticipé et ne commence la livraison qu'après réception de celui-ci. Si aucun paiement anticipé n'est exigé, le paiement doit être effectué aux dates d'échéance fixées dans la confirmation de commande. Si aucune échéance n'est convenue par contrat, le paiement est dû au plus tard lorsque la livraison est mise à disposition du client. Les livraisons partielles doivent être payées dans la mesure de la quantité livrée. Les délais de paiement doivent également être respectés si la livraison ou la réception de la marchandise est retardée pour des raisons non imputables à tritec. En outre, les paiements ne doivent pas être réduits, retenus ou refusés en raison de réclamations ou de demandes non acceptées. La déduction d'un escompte doit faire l'objet d'un accord écrit spécifique.
- 4.4. tritec est en droit de modifier les prix en conséquence si, après la conclusion du contrat, des baisses ou des hausses de coûts interviennent, notamment en raison de conventions collectives ou de modifications des prix des matériaux. Cela sera justifiées au client sur demande.
- 4.5. tritec n'assume aucune responsabilité pour les conséquences financières qui ne sont pas explicitement incluses dans le périmètre de livraison.
- 4.6. Sauf mention contraire ci-après, les règles légales relatives aux conséquences d'un retard de paiement s'appliquent. La date d'échéance constitue également la date d'expiration. Pour les créances non payées conformément à l'accord, les intérêts de retard légaux sont appliqués à la date d'échéance, sans avis de retard préalable. tritec se réserve également le droit de faire valoir d'autres droits à réparation ainsi que des droits légaux.
- 4.7. Pour certaines catégories de produits, un supplément pour quantité minimale peut être appliqué. Celui-ci varie en fonction de la marchandise et est indiqué séparément.

5. Conditions de livraison, de prestation et délais

- 5.1. La livraison s'effectue uniquement en Suisse
- 5.2. Les dates ou délais de livraison sont annoncés soit dans le shop en ligne, soit dans l'e-mail de confirmation, soit individuellement. Il ne s'agit d'une date de livraison ou de prestation convenue de manière ferme que si la date ou le délai est expressément confirmé par tritec comme « date de livraison ferme » ou « délai de livraison ferme ».
- 5.3. Si tritec n'est pas en mesure de respecter un délai de livraison pour des raisons qui ne lui sont pas imputables (indisponibilité de la marchandise, par exemple en cas de force majeure), tritec en informe le client en indiquant, le cas échéant, le nouveau délai de livraison prévu. Si le nouveau délai de livraison n'est pas acceptable pour le client ou si la marchandise n'est plus disponible en partie ou plus du tout dans le nouveau délai de livraison, les deux parties contractantes sont en droit de résilier le contrat pour la marchandise concerné. Toute contrepartie déjà fournie par le client concernant la marchandise indisponible lui sera immédiatement remboursée.
- 5.4. Le respect des obligations de livraison et de prestation de tritec présuppose l'exécution correcte et en temps voulu des obligations du client. Le client s'engage à garantir que les produits puissent être livrés correctement au lieu de livraison convenu à la date de livraison prévue.
- 5.5. tritec est autorisé à effectuer des livraisons et des prestations partielles à tout moment, sauf si la livraison ou la prestation partielle est inutilisable pour le client.
- 5.6. Si le client n'accepte pas les prestations et les livraisons dans les délais convenus, tritec est en droit, à sa discrétion, de fixer un délai supplémentaire. Si ce délai supplémentaire expire sans résultat, tritec peut résilier le contrat et exiger le remboursement des dépenses ou des dommages et intérêts pour inexécution.

6. Transfert des risques

- 6.1. Sauf accord contraire, les profits et les risques sont transférés au client au moment de la remise de la marchandise à la personne chargée du transport ou lorsque la marchandise a quitté l'entrepôt de tritec. Si l'expédition est retardée à la demande du client, le risque lui est transféré au moment où il est informé que la marchandise est prête à être expédiée.
- 6.2. Le client est en retard s'il n'accepte pas la marchandise ou la prestation qui lui a été proposée. Pendant le retard du client, tritec n'est responsable que des actes intentionnels et des négligences graves. Si le transfert des risques est déjà intervenu auparavant, le risque de détérioration et de perte accidentelles de la marchandise est transféré au client dès l'apparition du retard d'acceptation. Si le client est en retard dans la réception, tritec est en droit d'exiger une indemnisation pour les dommages qu'il a subis. En outre, en cas de

livraisons, tritec est en droit de stocker les matériaux correspondants aux frais du client si ceux-ci ne sont pas réceptionnés dans les délais.

7. Garantie

- 7.1. Les droits du client en cas de défaut présupposent que ce dernier a rempli ses obligations de contrôle et de réclamation en bonne et due forme et dans les délais impartis.
- 7.2. Le client doit contrôler les objets livrés dès que cela est nécessaire selon le cours normal des affaires. En cas de défaut ou de livraison d'objets manifestement différents de ceux commandés, le client doit en informer tritec par écrit immédiatement, au plus tard dans les 10 jours calendaires suivant la livraison ; dans le cas contraire, les objets livrés sont considérés comme acceptés. Les vices cachés doivent être signalés par écrit à tritec immédiatement après leur découverte, faute de quoi les objets livrés seront considérés comme acceptés. Tout défaut doit être décrit de manière détaillée et compréhensible.
- 7.3. tritec n'assure ou ne garantit l'existence de certaines caractéristiques de l'objet de la livraison que si celles-ci sont expressément mentionnées dans l'e-mail de confirmation.
- 7.4. tritec n'offre aucune garantie pour les composants achetés tels que les onduleurs, les systèmes de stockage par batterie, les systèmes de sous-construction, les modules solaires, etc. **tritec transfère les droits de garantie du fabricant des composants achetés directement au client.** Le client doit faire valoir ses droits de garantie directement auprès du fabricant. Les garanties de performance accordées par le fabricant ne peuvent être réclamées qu'auprès de ce dernier.
- 7.5. Les instructions de montage sont mises à disposition sous forme électronique. En cas d'instructions de montage manquantes ou défectueuses, tritec est uniquement tenu de fournir des instructions de montage correctes.
- 7.6. Si le client effectue lui-même ou fait effectuer par des tiers des travaux de modification, de montage, de réparation ou de la maintenance ou d'autres manipulations sur les produits livrés, la garantie de tritec sur les pièces concernées est immédiatement et intégralement annulée.
- 7.7. En cas de défaut, tritec se réserve droit de décider, à sa discrétion, si elle procède à une résiliation du contrat, à une réduction de prix, à un remplacement ou à une réparation. Si la réparation échoue, le client est en droit d'exiger, à son choix, la résiliation du contrat ou une réduction du prix.
- 7.8. Les droits du client à la garantie contre les défauts sont prescrits à l'expiration d'un délai de deux ans à compter de la livraison de la marchandise chez le client.

8. Reprise de marchandises sans défaut

- 8.1. tritec n'est pas tenu de reprendre les marchandises non défectueuses. Si tritec reprend volontairement la marchandise du client après accord avec ce dernier, les dispositions suivantes s'appliquent : La marchandise défectueuse doit être renvoyée à tritec avec une copie de la facture et une description détaillée du défaut. Seule la marchandise à l'état neuf et dans son emballage d'origine impeccable peut être reprise. Des frais de traitement s'élevant à 20 % de la valeur initiale de la marchandise, avec un minimum de CHF 150, seront prélevés. Le client reçoit un avoir correspondant à la valeur de la marchandise retournée, déduction faite des frais de traitement. Les frais occasionnés par le retour sont à la charge du client.
- 8.2. Sont exclues de la reprise volontaire selon le chiffre 8.1 les fabrications ou commandes spéciales, les marchandises déjà utilisées, modifiées, ou stockées de manière inappropriée.

9. Force majeure

- 9.1. Les retards dus à des cas de force majeure ou à des événements rendant difficile ou impossible pour tritec la fourniture de la prestation contractuelle - en particulier les grèves, lock-out, ordres des autorités, guerre, pénurie d'énergie et de matières premières, pandémies, épidémies, catastrophes naturelles/événements naturels, perturbations graves d'exploitation, livraison tardive ou défectueuse, défaillance d'un sous-traitant difficilement remplaçable, etc, même s'ils surviennent chez les fournisseurs ou leurs sous-traitants (désignés ci-après par « événement de force majeure ») - ne sont pas imputables à tritec, même si des délais et des dates fermes ont été convenus. Ils autorisent tritec à reporter la livraison ou la prestation de la durée de l'événement de force majeure, plus un délai de mise en route raisonnable, ou à résilier totalement ou partiellement le contrat encore non exécuté, obligation d'indemnisation.
- 9.2. En cas d'événements de force majeure qui durent plus de trois mois et qui repoussent les dates et les délais de livraison, le client est en droit, après avoir fixé par écrit un délai supplémentaire raisonnable d'au moins huit semaines, de résilier le contrat pour la partie non encore exécutée. Si le délai de livraison ou de prestation est prolongé ou si tritec est libéré de son obligation,

le client ne peut en déduire aucun droit à des indemnisations.

10. Responsabilité

- 10.1. La responsabilité contractuelle et extracontractuelle de tritec, de ses employés, de ses représentants légaux et auxiliaires est, dans les limites autorisées par la loi, exclusivement limitée à la négligence grave et à l'intention illégale. tritec est uniquement responsable des dommages directs qu'elle a causés intentionnellement ou par négligence grave dans le cadre de l'exécution du contrat concerné. Toute responsabilité dépassant ce cadre, en particulier la responsabilité pour négligence légère, des faits imputables à des auxiliaires ou sous-traitants, de dommages indirects (tels que pertes de bénéfices, perte de chiffre d'affaires, recours, etc.), d'économies non réalisées, revendications de tiers ainsi que dommages consécutifs à des défauts ou pertes de données, est exclue dans la mesure permise par la loi.
- 10.2. En outre, tritec decline toute responsabilité pour les dommages résultant du non-respect des obligations légales ou contractuelles par le client.

11. Recours à des tiers

- 11.1. tritec est autorisée à faire appel à des tiers pour l'exécution de ses prestations. Elle est exclusivement responsable de la diligence requise dans le choix et l'instruction du tiers.

12. Réserve de propriété

- 12.1. tritec se réserve la propriété de la marchandise jusqu'au paiement intégral du prix convenu. Le client autorise tritec à faire inscrire la réserve de propriété convenue dans le registre. Un transfert de propriété par la loi reste réservé dans chaque cas. Avant le transfert de propriété, il est interdit de mettre en gage, de transférer à titre de garantie, de transformer ou de modifier la marchandise sans l'accord préalable de tritec.
- 12.2. En cas de saisie, de faillite ou de toute autre intervention de tiers affectant la propriété, le client doit en informer tritec immédiatement par écrit afin que tritec puisse prendre les mesures de défense appropriées. Le client est tenu d'apporter gratuitement son assistance à tritec et notamment en signalant clairement que la marchandise concernée est soumise à réserve de propriété. Dans la mesure où un tiers n'est pas en mesure de rembourser à tritec les frais judiciaires et extrajudiciaires d'une mesure de défense, le client est responsable des dommages subis par tritec et libère entièrement tritec.
- 12.3. Le client est tenu d'entretenir et de soigner la marchandise sous réserve de propriété ; il est notamment tenu de l'assurer suffisamment, à ses frais à sa valeur à neuf contre les dommages dus au feu, à l'eau, à la tempête et au vol. Si des travaux de maintenance et d'inspection sont nécessaires, le client doit les effectuer à ses frais dans les délais requis.
- 12.4. En vertu de la réserve de propriété, tritec est en droit de reprendre la marchandise si elle a déclaré la résiliation du contrat. Un droit de résiliation existe notamment en cas de comportement contractuellement fautif de la part du client, par exemple en cas de retard de paiement. Après la reprise de la marchandise, tritec est autorisée à en disposer, le produit de la vente sera imputé sur les dettes du client, après déduction des frais raisonnables liés à la vente.

13. Cession

- 13.1. tritec se réserve le droit de céder ou de nantir à des tiers les créances échues résultant des commandes livrées, y compris les éventuelles échéances de paiements partiels, les intérêts de retard et les frais de rappel, à l'encore du client.

14. Exportation

- 14.1. La réexportation de la marchandise livrée depuis la Suisse est soumise aux réglementations spécifiques à chaque pays et peut être interdite sans autorisation officielle. L'exportation de la marchandise livrée hors de Suisse requiert l'accord écrit du fournisseur ; indépendamment de cela, il incombe au client d'obtenir lui-même toutes les autorisations officielles nécessaires à l'importation et à l'exportation. Le client est responsable du respect des dispositions applicables jusqu'à l'utilisateur final.

15. Protection des données

- 15.1. La collecte et le traitement des données personnelles des clients par tritec sont expliqués dans la déclaration de protection des données. La déclaration de protection des données est accessible à l'adresse suivante : <https://www.tritec.ch/fr-ch/declaration-de-confidentialite>

16. Succession juridique

- 16.1. Les droits et obligations découlant de la relation contractuelle ne peuvent être transférés à des tiers par le client qu'avec l'accord écrit préalable de tritec.

16.2. Le transfert des droits et obligations à un tiers par tritec ne nécessite pas l'accord du client.

17. Dispositions finales

- 17.1. Toute disposition des présentes CG doit être interprétée de manière à être valable et applicable conformément au droit en vigueur. Si une disposition essentielle des présentes CG s'avère inapplicable ou invalide en vertu du droit applicable, elle sera réputée nulle uniquement dans la mesure de cette inapplicabilité ou invalidité, et remplacée par une disposition valable et applicable se rapprochant autant que possible de sa portée juridique et économique. Les autres dispositions des présentes CG restent contraignantes et en vigueur. Il en va de même pour les lacunes contractuelles.
- 17.2. Les présentes CG peuvent être traduites en plusieurs langues. **En cas de divergences ou de doutes, la version allemande fait foi.**
- 17.3. Le rapport juridique est exclusivement régi par le droit suisse. L'application des règles de conflit de lois et de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises est expressément exclue.
- 17.4. **Le lieu de juridiction exclusif est 3945 Steg-Hohtenn (VS).**

Version d'avril 2025